



Èvre - Thau - St Denis

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Une espèce est qualifiée d'exotique et d'envahissante, lorsqu'elle est introduite dans un milieu dont elle n'est pas originaire et qu'elle le colonise en se développant de manière rapide et importante. Elle provoque alors des perturbations et nuit à la biodiversité locale.

Il est donc important de lutter contre leur introduction, de limiter et de surveiller leur prolifération.



À éviter ou à Proscrire

- L'utilisation d'appâts empoisonnés (strictement interdit sur le département),
- L'usage de grenailles en plomb (interdit sur les zones humides et les étendues d'eau).



À Privilégier

- Les actions de lutttes collectives organisées par les GDON* et la FDGDON* qui permet une lutte à plus grande échelle,
- L'utilisation de gants pour manipuler les cages
- La comptabilisation des prises (aide 1,50 € /queue).



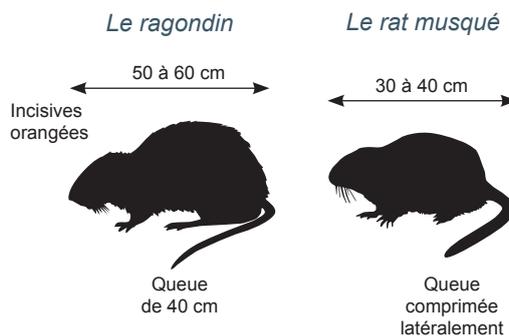
UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS !

Syndicat Mixte des Bassins Èvre-Thau-Saint-Denis
Tél. 02 41 71 76 83
Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr
Site Internet : www.evrethausaintdenis.fr

FDGDON*
Tél. 02 41 37 12 48

LE RAGONDIN (*Myocastor coypu*) ET LE RAT MUSQUÉ (*Ondatra zibethicus*)

Comment les reconnaître ?



causes de l'envahissement

Espèces originaires du continent américain, introduites en Europe dans des élevages, pour leur fourrure.

Impacts

- Dégradation des berges, des digues d'étangs par les galeries...
- Risques sanitaires (vecteur de la Leptospirose, de la Douve du foie...),
- Dégradation de la qualité de l'eau,
- Dégâts sur les cultures.



Galeries de ragondins

Moyens de lutte ou de gestion

La lutte est obligatoire par arrêté préfectoral.

- Le piégeage à l'aide de cages (méthode sélective) peut être pratiqué par tous, toute l'année à partir d'une simple déclaration en Mairie ou arrêté municipal pour les lutttes collectives. Il est obligatoire de surveiller les cages tous les jours et dans la matinée afin de vérifier les prises et de procéder à la mise à mort des ragondins et rats musqués piégés par une méthode rapide et n'occasionnant aucune souffrance à l'animal. Cette technique permet de libérer les autres espèces non recherchées (campagnol amphibie, castor...).

- La destruction par tir du ragondin et du rat musqué peut être pratiquée, de jour uniquement, par les personnes titulaires d'un permis de chasser, sous réserve de l'accord du détenteur du droit de destruction.



Ragondin piégé

LA JUSSIE (*Ludwigia sp.*)



causes de l'envahissement

- Plante **importée** d'Amérique du Sud pour agrémenter les bassins et les aquariums,
- **Introduction** dans les cours d'eau à l'occasion de nettoyage ou de vidange,
- **Propagation** par la navigation, la faune et le courant,
- **Développement favorisé** par l'excès d'ensoleillement et par des courants faibles.



À éviter ou à proscrire

- L'utilisation de pesticides.

- L'intervention individuelle d'**arrachage sans précaution**.
- Le **fauchage** de la Jussie.



À Privilégier

- L'information auprès des **structures compétentes** en cas de présence de jussie,
- La mise en place de **filtres** lors de la vidange d'étangs.

Glossaire

*FDGPN

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
Tél. 02 41 37 12 48

*GPN

Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
Coordonnées disponibles dans votre mairie

Comment la reconnaître ?

- **Fleur jaune** de 2 à 3 cm de diamètre,
- **Floraison** de mai à septembre,
- Plante **annuelle**,
- Formation de **tapis de végétation dense** à la surface de l'eau,
- **Prolifération** par reproduction végétative (rhizome et bouturage) et par dissémination de graines.



La Jussie

Impacts

• Sur le milieu aquatique :

Envasement,
Disparition de la faune et de la flore locale.



Avant arrachage manuel de la Jussie

• Sur les usages :

Pêche et navigation difficiles.

• Économiques :

Coût d'arrachage important.



Après arrachage manuel de la Jussie

Moyens de lutte ou de gestion

L'élimination totale de la Jussie est quasiment impossible.

Les actions à mener visent donc à limiter et à gérer sa prolifération.

- Favoriser l'**ombrage** du cours d'eau et dynamiser les **écoulements**.

- La méthode la plus efficace et la plus respectueuse du milieu est l'**arrachage manuel** et le compostage en milieu confiné. Cette technique permet de prélever les racines et d'éviter la propagation des fragments de jussie. L'arrachage mécanique peut cependant être utilisé dans certaines conditions.



Il existe d'autres espèces envahissantes, n'hésitez pas à nous contacter en cas de présence.



Myriophylle du Brésil



Écrevisse de Louisiane



Renouée du Japon



Tortue de Floride